

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

6

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation de représentants de la Ville au sein de divers organismes

M. GALZI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville participe à l'administration de divers organismes.

A la suite du renouvellement général de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de procéder à la désignation de représentants de la Ville dans les instances suivantes :

- Caisse de crédit municipal :

Conformément à l'article L.514-2 du code monétaire et financier, la caisse de crédit municipal est contrôlée par un conseil d'orientation et de surveillance. Celui-ci est composé en nombre égal de membres élus par le conseil municipal et de membres désignés par le Maire.

La Ville a décidé de porter le nombre de membre à 11 dont le Maire, Président de droit. Il faut ainsi désigner 5 membres par le conseil municipal et 5 membres par le Maire.

Je vous propose pour le groupe Le bon sens pour Avignon de désigner Laetitia DOSNE, Djamilia HERRY-BOURAS, Emmanuelle SOKOLOWSKI, Valérie WAGNER et Bertrand DESSAUD-DELAYE au sein du conseil d'orientation et de surveillance.

Le groupe Ensemble et Solidaires a déposé la liste suivante: Anne GAGNIARD, Mouloud REZOUALI, Marie-Anne BERTRAND, Fabrice TOCABENS et Maryline CROYET.

Le groupe Avignon en avant! a déposé la liste suivante: Murielle MAGDELEINE, Philippe GRIMAUD, Anne-Sophie RIGAULT, Philippe CARLES et Charline SAVREUX.

- Centre hospitalier de Montfavet :

Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, le conseil municipal doit désigner un membre pour représenter la Ville au sein du conseil de surveillance.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Je vous propose de désigner Virginie ISSAUTIER-NOCCA au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Montfavet.

- Centre hospitalier d'Avignon :

Conformément aux articles R.6143-1 à R.6143-4 du code de la santé publique, le conseil municipal doit désigner un membre pour représenter la Ville au sein du conseil de surveillance, en plus du Maire ou de son représentant.

Je vous propose de désigner Virginie ISSAUTIER-NOCCA au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avignon.

-Accueil départemental Enfance et Famille :

Conformément à l'article R.315-6 du code de l'action sociale et des familles, un élu de la commune d'implantation doit siéger au conseil d'administration.

Le conseil municipal doit désigner ce représentant.

Je vous propose de désigner Isabelle ALTAYRAC au conseil d'administration de l'Accueil départemental Enfance et Famille.

- Institut médico éducatif départemental :

Conformément à l'article R.315-6 du code de l'action sociale et des familles, un élu de la commune d'implantation doit siéger au conseil d'administration.

Le conseil municipal doit désigner ce représentant.

Je vous propose de désigner Anabelle VEGA au conseil d'administration de l'Institut médico départemental.

- Maison d'Enfants Réseau Villas :

Conformément à l'article R.315-6 du code de l'action sociale et des familles, un élu de la commune d'implantation doit siéger au conseil d'administration.

Le conseil municipal doit désigner ce représentant.

Je vous propose de désigner Laetitia DOSNE au conseil d'administration de la Maison d'Enfants Réseau Villas.

- Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESAA) :

L'ESAA est un établissement public.

Selon l'article 6 de ses statuts, le conseil d'administration est composé du Maire ou de son représentant, de 5 représentants titulaires et de 5 représentants suppléants désignés par le conseil municipal.

Je vous propose de désigner Violeta LUKIC, Laurent ROCHUT, Viviane SAVOYE, Vincent FUCHS et Corinne MOULIN en qualité de représentants titulaires et Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, Anaïs HAUSMANN, Thierry MARTINES, Corinne CHATRIOT et Emmanuelle SOKOLOWSKI en qualité de représentants suppléants.

Le groupe Ensemble et Solidaires a déposé la liste suivante: Anne GAGNIARD, Mouloud REZOULI, Marie-Anne BERTRAND, Fabrice TOCABENS, Maryline CROYET en qualité de représentants titulaires et David FOURNIER, Marie-Anne BERTRAND, Fabrice TOCABENS, Mouloud REZOUALI et Maryline CROYET en qualité de représentants suppléants

Le groupe Avignon en avant! a déposé la liste suivante: Charline SAVREUX, Anne-Sophie RIGAULT, Philippe CARLES, Philippe GRIMAUD et Murielle MAGDELEINE en qualité de représentants titulaires et Anne-Sophie RIGAULT, Murielle MAGDELEINE, Philippe CARLES, Philippe GRIMAUD, Charline SAVREUX en qualité de représentants suppléants.

- CEREMA:

Par délibération n°31 en date du 17 décembre 2022, la Ville a adhéré au CEREMA.
A ce titre, il est nécessaire de désigner un élu pour siéger dans le collège des collectivités territoriales.

Je vous propose de désigner Valérie WAGNER pour représenter la Ville au sein du collège des collectivités territoriales.

- Commission Locale de l'Eau (CLE) en vue de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2023-031-003 du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté préfectoral fixant la composition des membres de la CLE chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE de la Durance, le conseil municipal doit désigner l'adjoint au Maire qui devra siéger dans les instances de cette commission.

Je vous propose de désigner Simone VIDAL.

- Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) de Vaucluse :

La Ville est actionnaire de cette société.

A ce titre, il convient de désigner un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration.

Je vous propose de désigner Djamila HERRY-BOURAS.

- AXEDIA :

AXÉDIA est une filiale du bailleur social Grand Delta Habitat qui a pour mission de faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes et intermédiaires.

Conformément à l'article 26-1 des statuts, la Ville est titulaire d'un siège au sein du conseil d'administration. Je vous propose de désigner Djamila HERRY-BOURAS pour représenter la Ville.

- Société coopérative d'intérêt collectif ENERCIPA (SCIC ENERCIPA) :

Par délibération n°15 en date du 17 décembre 2022, la Ville a souscrit des parts sociales au sein de cette société.

Conformément aux articles 11.2 et 19.2 des statuts, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour le conseil coopératif et les assemblées générales de la SCIC.

Je vous propose de désigner Christian PALY en qualité de représentant titulaire et Simone VIDAL en qualité de représentant suppléant.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Vaucluse :

La Ville est un membre associé de ce Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Conformément à l'article 18 des statuts, il convient de désigner un élu pour représenter la Ville, notamment au sein du conseil d'administration.

Je vous propose de désigner Michèle NESME.

-Université d'Avignon :

Conformément à l'article 21 de ses statuts, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Université d'Avignon.

Je vous propose de désigner Michèle NESME en qualité de représentant titulaire et Violeta LUKIC en qualité de représentant suppléant.

- Institut National du Professorat et de l'Education (INSPé) :

Conformément à l'article 50 du règlement intérieur de l'INSPé, le conseil municipal doit désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein de la commission de site d'Avignon.

Je vous propose de désigner Michèle NESME.

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) :

Conformément à l'article 11 des statuts de l'IUT, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil de l'IUT.

Je vous propose de désigner Michèle NESME en qualité de représentant titulaire et Mattéo BOSO en qualité de représentant suppléant.

Il vous est proposé en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville appelés à siéger au sein de ces organismes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-29, L2121-33,

Vu le code de santé publique et notamment les articles R.6143-1 à R.6143-4,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.315-6,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu les statuts et règlements intérieurs des organismes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Le scrutin non secret n'ayant pas été accepté, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 53

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 10

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 43

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Le bons sens pour Avignon" : 38

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Ensembles et solidaires" : 0

Nombre de suffrages obtenus par la liste "La nouvelle Avignon populaire" : 0

Nombre de suffrages obtenus par la liste "Avignon en avant !" : 5

- DESIGNE les représentants de la Ville aux organismes suivants :

- Caisse de crédit municipal :

Laetitia DOSNE, Djamila HERRY-BOURAS, Emmanuelle SOKOLOWSKI, Valérie WAGNER et Bertrand DESSAUD-DELAYE sont désignés pour siéger au conseil d'orientation et de surveillance

- Centre hospitalier de Montfavet :

Virginie ISSAUTIER-NOCCA est désignée pour siéger au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Montfavet.

- Centre hospitalier d'Avignon :

Virginie ISSAUTIER-NOCCA est désignée pour siéger au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Avignon.

- Accueil départemental Enfance et Famille :

Isabelle ALTAYRAC est désignée pour siéger au conseil d'administration de l'Accueil départemental Enfance et Famille.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- Institut médico éducatif départemental :

Annabelle VEGA est désignée pour siéger au conseil d'administration de l'Institut médico départemental.

- Maison d'Enfants Réseau Villas :

Laetitia DOSNE est désignée pour siéger au conseil d'administration de la Maison d'Enfants Réseau Villas.

- Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESAA) :

Violeta LUKIC, Laurent ROCHUT, Viviane SAVOYE, Vincent FUCHS et Corinne MOULIN sont désignés en qualité de représentants titulaires et Michael MC MANUS-SCHOUGHANA, Anaïs HAUSMANN, Thierry MARTINES, Corinne CHATRIOT et Emmanuelle SOKOLOWSKI en qualité de représentants suppléants.

- CEREMA :

Valérie WAGNER est désignée pour représenter la Ville au sein du collège des collectivités territoriales.

- Commission Locale de l'Eau (CLE) en vue de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Simone VIDAL est désignée pour siéger dans les instances de cette commission.

- Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) de Vaucluse :

Djamila HERRY-BOURAS est désignée pour siéger au sein du conseil d'administration

- AXEDIA :

Djamila HERRY-BOURAS est désignée pour représenter la Ville.

- Société coopérative d'intérêt collectif ENERCIPA (SCIC ENERCIPA) :

Christian PALY est désigné en qualité de représentant titulaire
Simone VIDAL est désignée en qualité de suppléant

- Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Vaucluse :

Michèle NESME est désignée pour représenter la Ville.

- Université d'Avignon :

Michèle NESME est désignée en qualité de représentant titulaire et Violeta LUKIC en qualité de représentant suppléant.

- Institut National du Professorat et de l'Education (INSPé) :

Michèle NESME est désigné pour représenter la Ville.

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) :

Michèle NESME est désignée en qualité de représentant titulaire et Mattéo BOSO en qualité de représentant suppléant.

DESIGNE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Amandine MARQUIS



PARVENU A LA PREFECTURE LE 28/04/2026

ACTE PUBLIE LE 28/05/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :